

# **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs OUILLON**

Notre commune n'est, hélas, pas à l'abri de catastrophes naturelles ou industrielles. Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) recense pour Ouillon les seuls risques de sismicité moyenne (niveau 4), de crue lente et de risque industriel dans le cadre du dépôt de munitions de Sedzère.

L'article L 125.2 du code de l'environnement précise que « *tout citoyen a le droit à l'information sur les risques majeurs qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger* ».

C'est dans cet esprit que nous avons élaboré ce présent document d'information communal (DICRIM) qui liste les principaux risques auxquels notre commune est soumise et les consignes de sauvegarde à prendre.

Ce document est à **conserver à portée de main** en cas de besoin. En complément, la commune élabore un plan communal de sauvegarde (PCS), document qui permettra aux ouillonnais de s'organiser pour gérer une crise grave.

**La sécurité est l'affaire de tous !**

Le plan communal de sauvegarde, en cas de crise, ne peut fonctionner qu'avec l'aide du plus grand nombre :  
relais de quartier, bénévoles pour l'accueil des sinistrés...  
**REJOIGNEZ-NOUS !**

**LE MAIRE**

# **TEMPÊTE**



Définition : perturbation provoquant des vents violents (supérieurs à 89 km/h), de fortes précipitations et/ou orages

## **ALERTE**

Bulletin météo régional et/ou national

## **CONSIGNES DE SECURITE**

### Se protéger avant :



- Fermer portes et fenêtres
- Rentrer tout objet pouvant être projeté,
- Ne pas sortir et rester dans un abri en dur.



### Se protéger pendant :



- Écouter et suivre les consignes données par la radio,
- Éviter de téléphoner pour libérer le réseau pour les secours,
- Débrancher antenne et appareils électriques



### Se protéger après :

- Informer la mairie de tout danger observé,
- Évaluer les dégâts, s'éloigner des points dangereux,
- Ne pas toucher les câbles électriques à terre,
- Se renseigner sur la qualité de l'eau potable.



### Aussi :

- Apporter une première aide au voisinage,
- Secourir les personnes vulnérables,
- Vérifier les aliments congelés.

# INONDATION LENTE



Définition : submersion plus ou moins rapide d'une zone

## ALERTE

Bulletin météo régional et/ou national, voisinage

## CONSIGNES DE SECURITE



- Se mettre à l'abri, si possible à l'étage
- Écouter et suivre les consignes données par la radio,
- Couper le gaz et l'électricité
- Alerter la mairie.



- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école (ils y sont en sécurité),
- Ne pas traverser les zones inondées,
- Éviter de circuler en véhicule surtout de nuit,
- Éviter de téléphoner pour libérer le réseau pour les secours.



## Après l'inondation :

- Aérer et désinfectez les pièces de votre habitation,
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche,
- Chauffer dès que possible.



# **GRAND FROID**



Définition : épisode de froid persistant, intense et étendu

## **ALERTE**

Bulletin météo régional et/ou national

## **CONSIGNES DE SECURITE**



- Écouter et suivre les consignes données par la radio,
- Rester chez soi autant que possible,
- Éviter de sortir le soir ou la nuit (froid plus intense)
- Bien se nourrir et ne pas consommer d'alcool,
- Maintenir une activité physique (sans effort)



- Mettre plusieurs couches de vêtements,
- Se couvrir la tête, le cou, les mains et les pieds,
- Mettre de bonnes chaussures pour ne pas glisser,
- Si neige abondante, éviter de circuler,
- Être attentif aux enfants et personnes âgées.



- S'assurer du bon fonctionnement du chauffage d'appoint pour éviter les intoxications, aérer une fois par jour le logement,
- Ne pas obstruer les aérations,
- Être en contact avec les proches, voisins et amis qui sont seuls.

**NE PAS HESITER A CONTACTER LA MAIRIE**

# CANICULE

Définition : grande chaleur, la température ne descend pas ou peu la nuit pendant au moins 3 jours consécutifs.



## ALERTE Bulletin météo régional et/ou national

- Ne pas faire d'efforts physiques,
  - Ne pas rester en plein soleil,
  - Protéger sa peau et sa tête du soleil,
  - Porter des vêtements légers et amples.
- 
- Boire beaucoup d'eau, consommer des fruits,
  - Ne pas consommer d'alcool, ni de boisson à forte teneur en caféine ou en sucre,
  - Manger normalement,
  - Se mouiller le visage plusieurs fois par jour
  - Être attentif aux enfants et **personnes âgées**.



- Maintenir sa maison fermée avec les volets,
- Passer plusieurs heures par jour dans un endroit frais ou climatisé,
- Éviter de sortir entre 12 et 16h,
- Être en contact avec les proches, voisins et amis qui sont seuls.

**Signes d'urgence :** grande faiblesse, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, nausées, vomissements, crampes musculaires, température corporelle élevée et maux de tête.

**NE PAS HESITER A CONTACTER LA MAIRIE**

# TREMBLEMENT DE TERRE

Notre commune est classée en risque 4 (sur 5), sismicité moyenne.

## CONSIGNES DE SECURITE

### AVANT :

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde,
- Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité,
- Fixer les appareils et meubles lourds,
- Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

### A LA 1<sup>ère</sup> SECOUSSE :



- **à l'intérieur :** se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,
- **à l'extérieur :** s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques), à défaut, s'abriter sous un porche,
- **en voiture :** s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre

### APRES :



- **Couper l'eau, le gaz et l'électricité**, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités ;
- **Evacuer** le plus rapidement possible les bâtiments, attention il peut y avoir d'autres secousses,
- **S'éloigner** de tout ce qui peut s'effondrer,
- **Ne pas aller chercher ses enfants à l'école**, ils sont pris en charge par les enseignants

**DANS TOUS LES CAS GARDEZ VOTRE CALME**

# RISQUE INDUSTRIEL

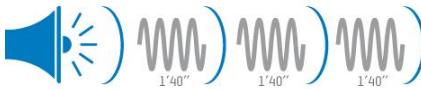
Une partie de notre commune est concernée par le PPI (plan particulier d'intervention) du **dépôt de munitions de Sedzère**.

## ALERTE

L'exploitant alerte la population se trouvant dans le périmètre PPI en déclenchant la sirène :



DÉBUT D'ALERTE



FIN D'ALERTE



Ce signal de 1 mn 40 est diffusé chaque 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois une seule fois.

## CONSIGNES DE SECURITE

PENDANT :



- **rentrer chez soi ou rejoindre le bâtiment le plus proche,**
- ne pas téléphoner, n'encombrez le réseau,
- **fermer** portes et fenêtres,
- arrêter les ventilations et couper l'alimentation électrique,
- écouter la **radio, 102.5 FM**
- odeur anormale = respirer à travers un linge épais,
- **ne pas aller chercher ses enfants à l'école**



- **Pour sortir**, attendre la fin de l'alerte.

En fonction de l'importance de l'accident et de l'évaluation de ses conséquences, le préfet peut être amené à décider le maintien du confinement ou l'évacuation de la population concernée.

# DYSFONCTIONNEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION (eau – Électricité)

EAU : une pollution ou un traitement défectueux peuvent causer une non potabilité de l'eau. L'origine peut être microbienne, chimique, voire radioactive.

Le syndicat exploitant est chargé d'alerter tous les pouvoirs publics et le maire transmettra cette alerte à **toute** la population.

Conduite à tenir : **ne plus consommer d'eau du robinet, interdire baignade et abreuvement des animaux.**

Se tenir informé des modalités de distribution d'eau par la commune.

## ELECTRICITE :

Si la coupure est conséquente à une catastrophe naturelle (tempête, vent violent..) ne pas saturer le standard d'ERDF. Le correspondant communal vous tiendra informé des suites données.

Renseigner votre fiche **sécurité** à la mairie si une personne de votre domicile est reliée à un appareil électrique nécessaire à sa survie.

Si des fils électriques sont au sol, **ne jamais les toucher.**

## EN CAS D'URGENCE

### 1/ TELEPHONEZ :

#### Pour alerte :

- SAMU                    15
- Gendarmerie            17
- Pompiers              18
- N° urgence européen    112

#### *Pour information :*

- Mairie : 05 59 33 48 53*  
*Météo France 05 59 33 32 00*  
*Préfecture 64 05 59 98 24 24*

### 2/ ECOUTEZ LA RADIO : France bleu Béarn     **102.5 FM**

### 3/ INTERNET :

Mairie d OUILLO  
Météo France

<http://www.mairie-ouillon.fr/>  
<http://www.meteofrance.com/accueil>